

**Conseil d'Administration du
13 mars 2018**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	X			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			X	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe			X	ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc		X		EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	
TOTAL		14	1	9		
TOTAL VOTANTS		16				1
TOTAL VOIX		25				

Assistaient également au conseil d'administration sans voix délibératives : DURIEUX Gérald (Chambre des métiers) et PELLET Luc (DDT)

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, Le Président ouvre la séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 30 janvier 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1 : ACQUISITIONS COMPLEMENTAIRES

2-1-1 : CHAMBERY

Opération : 17 358 – Liaison centre-ville - cassine

Demandeur : CHAMBERY

Portage en cours : 4 758 274 €

Axe d'intervention : équipement public

Date de fin de portage prévue : 30/10/2025

Modalités : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La communauté d'agglomération Chambéry métropole – cœur des Bauges demande l'intervention de l'EPFL73 pour acquérir, par voie de préemption, un appartement, une cave et un grenier, situé 34 Chemin de La Cassine à CHAMBERY ; la vente portant sur 3 lots de copropriété (lot 31, 33, 49), représentant 67/1000^e pour une surface totale de 49.61 m².

Cette copropriété bâtie nécessiterait une reconstruction partielle dans le cadre de l'aménagement du futur quartier d'affaires de la Cassine. Son positionnement en tête d'îlot, en jonction du centre-ville et de la Cassine rend cette copropriété bâtie stratégique pour la collectivité.

L'EPFL73 est déjà propriétaire de deux appartements, dans la même copropriété, pour 192/1000^e.

Localisation	Référence cadastrale	Lots	Adresse	Surface (m2)	Zonage	Prix
CHAMBERY	BS66	31, 33, 49	34 Chemin de La Cassine	267	UAA	99 000€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

2-1-2 : ENTRELACS

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération : A16 282 – chef-lieu

Demandeur : ENTRELACS

Axe d'intervention : Logement

Date de fin de portage prévue : 22/09/2024

Taux de portage annuel HT : 1% les 4 1^{ères} années – 1.5% de la 5^e à la 7^e année – 2% la 8^e année

Dans la continuité des choix développés par la commune historique de Saint Germain La Chambotte, qui portait sur la requalification du centre bourg, la nouvelle commune d'Entrelacs souhaite acquérir des terrains afin de constituer une réserve foncière.

Cette zone serait destinée au développement de l'offre de logements, en cohérence avec les aménagements antérieurs réalisés (réfection de bâtiments publics, création d'une place centrale...).

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
ENTRELACS	B471	St Germain	1 305	Prés	AUa	25€/m ²
TOTAL			1 305			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

2-1-3 : ENTRELACS

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération : 15 243 – Aménagement du secteur nord

Demandeur : ENTRELACS

Axe d'intervention : Logement

Date de fin de portage prévue : 26/10/2023

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années

1.5 % de la 5^e à la 7^e année – 2 % la 8^e année

Portage en cours : 2 433 175 €

Dans le cadre d'un aménagement futur dans le secteur Nord de la commune d'ENTRELACS (Albens), l'EPFL73 s'est déjà porté acquéreur d'un ténement de 18 790m² pour 955 260€ en octobre 2016. Dans la continuité de cette urbanisation programmée, la commune sollicite l'EPFL73 pour compléter les acquisitions foncières. Les parcelles ainsi maîtrisées permettraient d'engager la phase A planifiée dans l'étude pré-opérationnelle et de créer une voirie structurante reliée à la RD910, traversant le village.

L'ensemble de ces terrains bénéficie d'une OAP dans le cadre du PLUi arrêté le 14/12/2017 par la communauté d'agglomération Grand Lac.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
ENTRELACS	C1861	Le longeret	11 467	Terres	INAc	Avis France Domaine
ENTRELACS	C1864	Le longeret	5	Prés	INAc	
ENTRELACS	C1865	Le longeret	138	Prés	INAc	
ENTRELACS	C2143	Le longeret	89	Prés	INAc	
ENTRELACS	C2146	Le longeret	4 035	Prés	INAc	
TOTAL			15 734			

Un débat s'engage concernant les volumes stockés pour le compte d'Entrelacs, qui s'établissent en cas d'accord à 3.4 millions d'euros. La commune d'Entrelacs s'est cependant proposée d'acquérir les propriétés situées au Hameau de Lassy (227 450 €), centre bourg (100 060 €) et chef lieu (130 925 €) soit un montant évalué à 458 435 € sur l'exercice 2018. Dans ces conditions,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

2-2 : ACTUALISATION DU PRIX

2-2-1 : HERMILLON

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération : 16 313 – Réserves foncières

Demandeur : HERMILLON

Axe d'intervention : Réserves foncières

Date de fin de portage prévue : 1 an après la 1^{ère} acquisition

Taux de portage annuel HT : 3 %

Suite au remembrement de 2006, la commune est propriétaire en indivision de 3 parcelles de terrains constructibles et viabilisés.

Cette dernière souhaiterait que l'EPFL73 se porte acquéreur des propriétés des 65 coindivisaires de ces parcelles, afin de les urbaniser.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
HERMILLON	ZA242	La Rua	702	Bois	AUd	60€/m ²
HERMILLON	ZB37	La Rebouda	470	Bois	AUd	60€/m ²
HERMILLON	ZB126	Derrière la tour	732	Bois	AUd	60€/m ²
TOTAL			1904			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

2-2-2 : CHAMBERY

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération : A16 295 – Secteur Alsace Lorraine

Demandeur : CHAMBERY

Axe d'intervention : logement

Date de fin de portage prévue : 15/02/2027

Taux de portage annuel HT : 1% les 4 1^{ères} années – 1.5% de la 5^e à la 7^e année – 2% la 8^e année

Cette demande s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du secteur « centre nord » qui s'articule autour de l'avenue Alsace Lorraine jusqu'au pont des chèvres.

La commune de CHAMBERY sollicite l'EPFL pour saisir les opportunités qui se présentent comme ce tènement. Au cas particulier, un centre de lavage « le tunnel » actuellement occupé, à déplacer : l'EPFL va acquérir le fonds de commerce et les murs dans le prolongement des acquisitions réalisées. Le conseil d'administration a déjà donné son accord en date du 18/10/2017 pour l'acquisition de ce bien au prix de 550 000 €, après négociation le prix proposé est de 535 000 €

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Zonage	Prix
CHAMBERY	BZ205	22 rue Charles Pravaz	2105	UE2a	535 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.

3 – TRAVAUX EN COURS

Vincent Jullien, responsable du pôle patrimoine, et Emeline DHAINAUT, chargée de gestion du patrimoine présentent l'avancement des travaux :

CHAMBERY :16-289-Pôle d'affaires La Cassine II

Fin des travaux prévue semaine du 19/03/2018

MONTMELIAN : 16-268-Avenue Paul Louis Merlin

Les travaux débiteront le 14/03/2018

DOMESSIN : 16-267-Centre bourg III-14-203 Chef Lieu II

Les travaux sont en cours

BARBY : 16-271-Centre Bourg

Demande de travaux de démolition reçue pour 3 parcelles dont 2 n'appartenant pas à l'EPFL et pour lesquelles une convention de co-maîtrise d'ouvrage est à l'étude

SAINT-BALDOPH : 16-279-réhabilitation le Nant

Demande de travaux de démolition reçue, étude en cours pour la préparation des travaux

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE : 17-330-Avenue Henri Falcoz

Demande de travaux de démolition reçue, étude en cours pour la préparation des travaux

SAINTE-HELENE DU LAC : 13-174- Chef Lieu

Demande de travaux de démolition reçue, étude en cours pour la préparation des travaux

4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

4-1 : BONNEVAL SUR ARC

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération : A18 389 - Chalet la Marmotte

Demandeur : BONNEVAL SUR ARC

Portage en cours : 0 €

Axe d'intervention : développement touristique

Durée de portage demandée : non renseignée

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 1^{ères} années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La commune de BONNEVAL SUR ARC est en réflexion quant au maintien de lits chauds et notamment de lits hôteliers sur son territoire. A ce jour, un seul hôtel est encore en activité.

Le chalet de la Marmotte constitue un complexe para hôtelier (30 chambres à sa création, transformées en partie en 15 appartements), situé stratégiquement au départ du télésiège de la station de ski.

Tout récemment, la commune a reçu un projet de permis de construire concernant cet ensemble portant sur la rénovation de l'hôtel-restaurant en appartements, dans un objectif de vente à la découpe. Un compromis est en cours entre les propriétaires – gérants actuels et un promoteur local.

La commune tente de désintéresser l'acquéreur potentiel et cherche d'autres investisseurs pour préserver la destination hôtelière des bâtiments. Elle demande à l'EPFL73 de la soutenir dans ces démarches et notamment de porter les murs et le foncier afin de construire une alternative économique durable.

Après discussion, considérant le montant de l'investissement estimé à 2.7 millions d'euros et la difficulté d'élaborer un programme d'investissement, les membres du conseil d'administration propose de reporter la décision au prochain conseil.

Dans l'hypothèse où une demande de préemption sur ce bien se présentait, le bureau de l'EPFL sera convoqué.

4-2 LA CHAPELLE BLANCHE

Dossier présenté par Pierre-Yves GRILLET

Opération : 18 388 – Modes Doux

Demandeur : LA CHAPELLE BLANCHE

Axe d'intervention : équipements publics

Négociation

La commune de La Chapelle Blanche souhaite réaliser des équipements destinés à faciliter les déplacements en modes doux (piétons essentiellement et vélo) au sein du bourg.

Un cheminement est aujourd'hui inscrit en emplacement réservé (ER) et fait l'objet d'une mise en demeure d'acquiescer de la part des propriétaires concernés.

Un second itinéraire est couvert par une convention pour autorisation de passage.

Dans les deux cas la maîtrise foncière par la collectivité est recherchée.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage
La Chapelle-Blanche	A1938p	144 Impasse du Breda	1 356 m ²	Terre	Ud
La Chapelle-Blanche	A1940p	220 Impasse du Breda	1 330 m ²	Sols	Ud
La Chapelle-Blanche	A1941p	Le Thouvard	559 m ²	Sols	Ud
La Chapelle-Blanche	A1835p	Le Thouvard	45 m ²	Prés	Ud
La Chapelle-Blanche	A2103p	159 Rue du Thouvard	677 m ²	Sols	Ud
La Chapelle-Blanche	A2104p	Le Thouvard	677 m ²	Sols	Ud
La Chapelle-Blanche	A1354p	Le Chaney	2 140 m ²	Prés	A
TOTAL			6 784 m²		

Le conseil d'administration prend acte de cette demande et accepte que l'EPFL réalise les négociations nécessaires pour le compte de la commune

5 – RETROCESSIONS A TIERS

5-1 : GRESY SUR AIX

Opération : 16 323 - Site GIROD-CELLIER

Demandeur : GRAND LAC

Axe d'intervention : développement économique

Date de fin de portage prévue : 06/04/2022

Acquéreur désigné : SAS Chef de France ou toute société issue de cette société.

En date du 6/04/2017, l'EPFL a acquis un ensemble de bâtiment sur la commune de Grésy sur Aix à la demande de la CA GRAND LAC.

Par délibération en date du 8/02/18, la communauté de commune demande à l'EPFL de céder une partie de la propriété à la société SAS Chef de France entreprise agro-alimentaire localisée à Cusy(74), à savoir le bâtiment à usage de bureaux ainsi qu'une partie du terrain attenant permettant la construction d'une unité de production.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la société SAS Chef de France ou toute société issue de cette société.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Grésy sur Aix	AN n° 73 (p)	Route des Gorges du Sierroz	3 208 m ² environ	Bâti	UE	590 640 € HT 118 128 € TVA 708 768 € TTC
		TOTAL	3 208 m ² environ			

5-2 : SAINT ALBAN LEYSSE

Opération : 14 198 - Centre bourg III- St Alban Leysse

Demandeur : SAINT ALBAN LEYSSE

Axe d'intervention : logement

Date de fin de portage prévue : 29/04/2019

Acquéreur désigné : LOTISAVOIE

En date du 29/04/2014, l'EPFL a acquis une maison à usage d'habitation avec vaste terrain attenant permettant une densification du secteur. En date du 01/08/2017, l'EPFL a cédé la maison d'habitation à un couple avec enfants. Par délibération en date du 31/01/2018, la commune de St Alban Leysse demande à l'EPFL de céder le terrain à bâtir à la société LOTISAVOIE.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la société LOTISAVOIE.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
St Alban Laysse	AE n° 911	349 Rue des Ecoles	548 m ²	TAB	UBb	165 000 € HT 33 000 € TVA 198 000 € TTC
TOTAL			548 m ²			

5-3 : VALLOIRE

Opération : 17 340- Le Plein sud

Demandeur : VALLOIRE

Axe d'intervention : logement

Date de fin de portage prévue : 05/09/2027

Acquéreur désigné : GMP ou toute autre société s'y substituant

En date du 5/09/2017, l'EPFL a acquis un bâtiment situé au centre de la station constitué d'un cabinet médical au RDC et d'appartements en étage. L'objectif de cette acquisition était de maîtriser le bâtiment qui était cédé en entier et de proposer les appartements à un opérateur au cours de la première année ce qui permettra à la commune de conserver la propriété du Rez de Chaussée afin de pérenniser le cabinet médical.

Après consultation de divers opérateurs, la commune de Valloire demande à l'EPFL de céder les appartements et les sous-sols, à la société GMP, l'EPFL restant propriétaire du Rez de Chaussée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la société GMP ou toute autre société s'y substituant, sous réserve de réception de la délibération de la commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Lots	Prix
VALLOIRE	D 1280 et 1283	Plan de Tigny	730 m ²	Bâti	divers	2 700 000 €

5-4 : LA RAVOIRE

Opération : 13 184- ZAC Valmar

Demandeur : LA RAVOIRE

Axe d'intervention : logement

Date de fin de portage prévue : 30/05/2018

Acquéreur désigné : SAS

En date du 30/05/14 et 26/02/15, l'EPFL a acquis 2 maisons à usage d'habitation L'une d'elles a été démolie, l'autre disposait d'un différé de jouissance au 25/02/2018. Par délibération en date du 11/12/2017, la commune de La Ravoire demande à l'EPFL de céder cet ensemble à la Société d'Aménagement de la Savoie.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la SAS .

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zone	Prix
LA RAVOIRE	J 120- 177 et 98	Pré hibou	723 m ²	Bâti et terrain à bâtir	UA	513 670,86 TTC

5-5 : LE BOURGET DU LAC

Opération : 16 321- Domaine de buttet

Demandeur : LE BOURGET DU LAC

Axe d'intervention : logement

Date de fin de portage prévue : fin 2018

Acquéreur désigné : NEXITY ou toute autre société s'y substituant

En date du 10/05/2017, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition et le portage foncier pour une durée maximale de 1 année du domaine de Buttet. Aujourd'hui, la commune du Bourget du Lac sollicite l'EPFL afin de céder cet ensemble à la société NEXITY.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la société NEXITY ou toute autre société s'y substituant, sous réserve de réception de la délibération de la commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Zonage	Prix
LE BOURGET DU LAC	AK 29, 30, 46 et 47	116 Route du Tunnel	16 098	IINA	2 120 000€

6 – GROUPEMENT DE COMMANDES MCMA

Philippe POURCHET informe les membres du Conseil d'administration que la mise en service du logiciel MCMA sera effective d'ici le 31/03/2018. Il propose qu'une convention de groupement de commande soit signée entre tous les EPFL qui disposent ou qui souhaitent disposer de l'outil MCMA à savoir :

L'EPFLI Cœur de France, l'EPF Auvergne, l'EPF Haute Savoie, l'EPF de l'Ain, l'EPF du Dauphiné, l'EPF de Guadeloupe, l'EPFLO de l'Oise et L'EPFL de la Savoie.

L'objet de cette convention est d'assurer la maintenance et le développement ultérieur du MCMA avec pour objectifs :

- Accélérer le développement de l'outil
- Assurer le devenir du MCMA autour d'un tronc commun
- Optimiser financièrement le développement entre tous les EPF qui disposent de l'outil
- Répondre plus rapidement aux besoins des utilisateurs
- Garantir une gestion de qualité grâce à une maintenance partagée »

7 – AUTORISATION D'EMPRUNT

Philippe POURCHET informe les membres du conseil d'administration qu'il a rencontré avec Jean-Marc LEOUTRE les partenaires financiers de l'EPFL : La banque Postale, qui financerait les acquisitions de type équipement Public, la Caisse d'Epargne, qui financerait tous types d'acquisitions. Rendez-vous a été fixé avec la caisse des dépôts. Dès réception des offres définitives de financement, une demande d'autorisation d'emprunt vous sera soumise.

8 – QUESTIONS DIVERSES

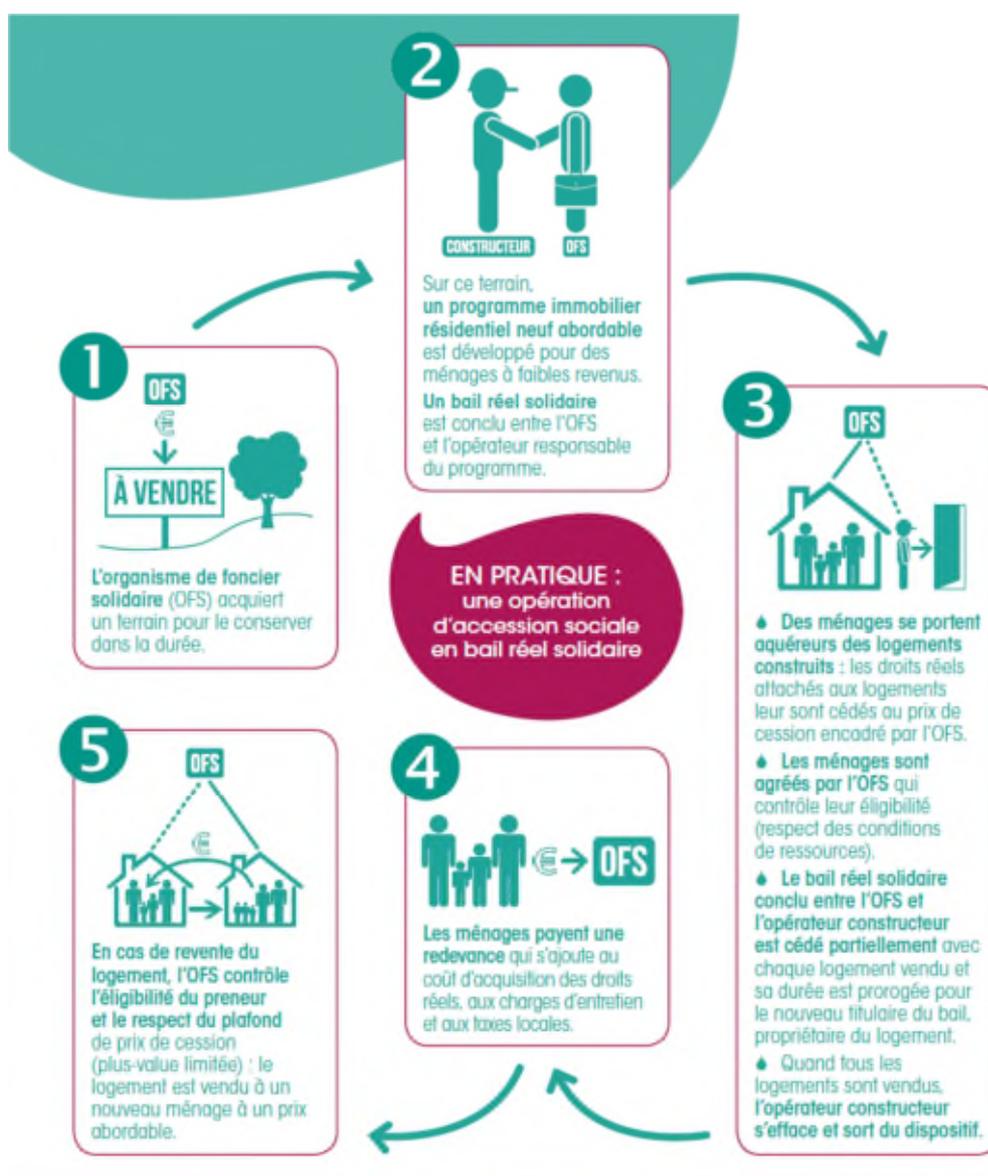
8-1 : La Bauche

Lors du conseil du 30/01/2018, Madame Le Maire de La Bauche, était venue soutenir son dossier de demande de portage complémentaire à l'opération en cours dite du secteur du château. Suite à cette intervention, le conseil d'administration avait donné son accord pour le portage sous réserve de réceptionner la délibération du conseil municipal actant les engagements pris par Madame Le Maire.

Le conseil d'administration est informé que Madame Le Maire n'a pas obtenu la majorité pour cette délibération auprès de son conseil municipal.

8-2 : Organismes de foncier solidaire

A la suite de quelques questionnements concernant les OFS, une présentation complète est réalisée par les services de l'EPFL.



Considérant les engagements et particulièrement la durée de mobilisation du foncier. Le conseil d'administration de l'EPFL décide dans l'état actuel de la loi de ne pas constituer un OFS.

8-3 : Prise en charge des diagnostics-Chamousset

Lors de la séance du 29 Juin 2016, les membres du conseil d'administration ont donné un accord de principe sur la prise en charge par l'EPFL des diagnostics avant désamiantage, dépollution et déconstruction permettant aux collectivités concernées d'avoir toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Le conseil d'administration avait alors demandé à ce que les collectivités s'investissent dans la démarche et participent également au coût, même de façon symbolique.

Après consultation, Emeline Dhainaut présente l'estimation suivante pour la friche DARAS sur la commune de Chamousset :

Dépenses prévisionnelles :

	Montants HT	Montants TTC
Prestations préalables aux diagnostics		
Prélèvements d'air ambiant pour analyses amiante (yc surveillance des	2 600,00 €	3 120,00 €
Travaux défrichage pour aménager des accès	1 600,00 €	1 920,00 €
Travaux de consolidation des deux pièces dont le plafond s'effondre pour permettre leur accès	9 500,00 €	11 400,00 €
Remise en eau du site (eau non potable)	2 000,00 €	2 400,00 €
Frais d'annonces légales pour les consultations (diagnostics et travaux)	600,00 €	720,00 €
Total	16 300,00 €	19 560,00 €
Diagnostics		
Diagnostic amiante avant démolition	16 000,00 €	19 200,00 €
Diagnostic déchets avant démolition	9 000,00 €	10 800,00 €
Diagnostic de pollution des sols	32 000,00 €	38 400,00 €
Total	57 000,00 €	68 400,00 €
TOTAL	73 300,00 €	87 960,00 €

Recettes prévisionnelles :



- 20% du montant total par la commune de CHAMOUSSET avec un plafond maximum de 12 000 € (Délibération du 30/06/2017)
- Le solde par une subvention du Conseil Départemental de la Savoie

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la prise en charge par l'EPFL de ces prestations préalables et de ces diagnostics au coût ci-dessus. Etant précisé que l'EPFL avancera la totalité des sommes et demandera par la suite les subventions aux différents organismes.

8-4 : La Bridoire

Les membres du conseil d'administration sont informés que suite à la procédure engagée à l'encontre de M.KAYA (locataire), l'EPFL a été débouté en première instance. En date du 5/03/18, l'EPFL a fait appel de cette décision. La propriété relative à cette procédure devant être revendue conformément à la convention de portage pour le 27/03/2018, le conseil d'administration est informé que le bien sera cédé avec ce contentieux.

8-5 : TSE différenciée

Philippe POURCHET rappelle l'article 73 de la loi 2016-1918 du 29/12/2016 (document sur table). Cette loi donne la possibilité aux EPFL d'appliquer une TSE différenciée selon les territoires ; les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur l'application de cet article :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que les produits de TSE resteront identiques sur l'ensemble du territoire.

8-6 : Loi SRU

L'article 55 de la loi SRU prévoit un prélèvement de ressources fiscales sur les communes en déficit de logements locatifs sociaux. En date du 23/02/2018, les services de l'Etat ont informé l'EPFL (document sur table) que pour l'année 2017, 2 communes ont été assujetties au prélèvement sur le territoire de Grand Lac :

Le Bourget du Lac : 76 618.36 €

Grésy sur Aix : 31 665.90 €

L'EPFL sera destinataire de ces sommes. Il lui appartiendra d'adresser au service de l'Etat un bilan de l'emploi de ces prélèvements.

8-7 : Salon des Maires Albertville du 29 mars 2018

L'EPFL participera au salon des Maires d'Albertville qui se tiendra le Jeudi 29 mars 2018 à la Halle olympique d'Albertville.

8-8 : RGPD (Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles)

Philippe POURCHET informe le conseil d'administration qu'il a participé à une réunion d'information sur le RGPD qui rentrera en vigueur le 25 mai 2018. La mise en œuvre du RGPD prévoit la désignation d'un délégué à la protection des données qui ne peut pas être le responsable informatique, la secrétaire de Mairie ... en revanche il est possible que ce soit une entreprise extérieure. L'EPFL va donc engager les consultations nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 16 mars 2018

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 24 Avril 2018	9h30	Conseil d'Administration + AG si nécessaire (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 19 Juin 2018	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 4 Septembre 2018	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 23 Octobre 2018	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 27 Novembre 2018	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Vendredi 7 Décembre 2018	8h30	Assemblée Générale annuelle (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)